LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

SIXIEME ANNÉE — N° 325. JEUDI 22 NOVEMBRE 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

CANTON DE LA BASSÉE

ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Candidat du Parti Ouvrier français :

ISAIE CAILLET

Employé en retraite

GOBSECK
dans le Pas-de-Calais

— As-tu vu Gobseck ?

— Qui çà, Gobseck ?

— Gobseck le mercanti, Gobseck l'usurier, Gobseck le sans-cœur, Gobseck l'homme qu'aucun scrupule n'arrête, — le Gobseck, enfin, que Balzac a peint avec sa merveilleuse puissance d'observation et ce sentiment si saisissant et si net qu'il avait de la réalité ?

— Ah oui, l'huissier Machin, le notaire Chose, le banquier Untel ? Je les connais... ils ont une façon de vous faire sucer de l'or qui n'est pas dans une musette !

— Vous n'y êtes pas. Mon Gobseck n'est pas huissier, n'est pas notaire, n'est pas banquier. Il n'est même pas qui c'est un épicier...

— Tout arrive !

— Comme je vous le dis. Ecoutez un peu.

***

En l'an de travail 1900, une grève éclate dans le Bassin houiller du Pas-de-Calais. Les mineurs trouvant que les gagnants pas en rapport des bénéfices des Compagnies, ils demandent une augmentation de salaire. Les mines ont [illegible] d'ailleurs, [illegible] et le [illegible] que je [illegible].

[illegible] que les [illegible] des [illegible] les [illegible] des cavaliers [illegible] leurs ouvriers. [illegible] gagnés [illegible] enseignement à disposition des [illegible].

La conférence se tint à Arras. Impitoyables, les compagnies refusèrent qu'elles gagnaient trop et les ouvriers pas assez, et sous forme de prime, elles consentirent une augmentation de salaire.

Il [illegible] cette [illegible] [illegible] pas contre les Gobseck qui [illegible] leur [illegible] leurs [illegible] de consommation.

Il est trop [illegible] pour [illegible] pour que les [illegible] qu'ils [illegible] leur propre [illegible] ne [illegible] si [illegible] si scandaleusement [illegible] à la liste des [illegible] de leurs exploiteurs.

Nous [illegible] 1900. Aux [illegible] il n'y a pas lieu d'en poursuivre la réalisation immédiate.

CHALVET-LEVALLSY.

Echos & Nouvelles

La production de l'or.

L'ensemble de la production annuelle de l'or dans tous les états du monde réunis peut être évalué à un milliard [illegible] de francs.

La puissance britannique, à elle seule, fournit plus de la moitié de la somme totale, soit [illegible] francs. Et le Transvaal figurait dans ce chiffre pour l'appoint énorme de [illegible] francs.

que je vous faisais payer un sou et trois sous les allumettes que je vous vendais deux sous, — le reste à l'avenant. Il n'est que juste, mes bons amis, que je profite, moi aussi, dans mon honnête commerce, des avantages que vous a donnés la convention d'Arras.

— Mais, ripostèrent timidement les mineurs, la convention d'Arras n'a pas eu d'influence sur le prix du poivre, ni sur celui des allumettes, ni sur ceux de la canelle, du sucre, de la chicorée !

— Mes bons amis, c'est à prendre ou à laisser. Si mes conditions ne vous vont pas, allez en chercher de plus avantageuses chez mon voisin.

... Il n'est pas besoin de dire que le « voisin » était d'accord avec le préopinant, car c'est un fait que lorsqu'il s'agit de plumer le client les concurrents les plus acharnés s'entendent comme larrons en foire.

***

Ce que nous venons de raconter, n'est pas inventé. C'est de l'histoire véridique. Depuis plusieurs jours, on nous signale la réincarnation de Gobseck, non seulement chez beaucoup d'épiciers mais encore chez nombre de propriétaires du Bassin houiller du Pas-de-Calais qui prennent prétexte des quelques avantages matériels que la convention d'Arras a faits aux mineurs, pour augmenter le prix des loyers. — à telle enseigne que le malheureux mineur se trouve plus « gros-jean » que jamais !

Ce sont là des abus scandaleux qu'il faut faire cesser tout de suite.

La loi des 19-22 juillet 1791 qui autorise les municipalités à taxer le pain et la viande, leur permet aussi de prendre, par voie de délibération, des précautions locales, notamment à publier une mercuriale ou tarif, suivant les cours, des substances ou denrées de consommation courante.

En ce qui concerne le prix des boîtes d'allumettes si impudemment majoré, les agents de l'Autorité peuvent être requis d'intervenir et ils doivent dresser contravention. En effet, le décret du 30 décembre 1889 dit expressément que les prix de vente en détail **des allumettes aux consommateurs ne peuvent excéder les fixations qu'il** établit.

Mais ce sont encore là des mesures de défense bien anodines.

Pourquoi les mineurs qui ont créé un syndicat ne s'attaqueraient-ils pas à un abus dont le développement s'accentue chaque jour davantage, n'organiser [illegible] pas contre les Gobseck qui [illegible] leur [illegible] leurs [illegible] de consommation.

Il est trop [illegible] pour [illegible] que les [illegible] qu'ils [illegible] leur propre [illegible] ne [illegible] si [illegible] si scandaleusement [illegible] à la liste des [illegible] de leurs exploiteurs.

Nous [illegible] 1900. Aux [illegible] il n'y a pas lieu d'en poursuivre la réalisation immédiate.

CHALVET-LEVALLSY.

Tribune Laïque

LE CLÉRICALISME DANS NOS ÉCOLES

Encore M. Brunetière

Les lecteurs du *Réveil* et de l'*Egalité* ont pu se rendre compte hier, par la lecture de leur journal, combien est ardent le zèle catholique de M. Brunetière.

Ils se sont demandé certainement comment un pareil maître pouvait inspirer assez de confiance au « Ministère de défense — ou d'action — républicaine » pour demeurer chargé de préparer à l'enseignement *laïque* les futurs professeurs des Universités et des Lycées.

Insistons, faisons le mieux connaître encore. Voici ce qu'écrit dans l'*Aurore* M. J.-J. Gaste :

« Nous avons donné déjà des preuves nombreuses de l'ingérence croissante du cléricalisme dans l'Université et, particulièrement, dans l'enseignement secondaire. En voici une de plus :

« J'ai sous les yeux le prospectus d'une « maison de hautes études pour jeunes filles catholiques » dirigée par sœur Marie du Sacré-Cœur. Celle-ci annonce que « grâce à des secours abondants et providentiels » elle a pu développer l'Institution qu'elle avait fondée en 18[illegible] sous le patronage de Sainte-Paule.

« Sainte-Paule, la Providence et les secours abondants lui ont permis de constituer un *[illegible]* qui « a bien voulu accepter de prendre la direction des études »

« Ce comité a pour président M. Brunetière, maître de conférences à l'école normale supérieure, inspecteur de l'Université, payé par l'Etat, il n'en sert pas moins de patron retentissant aux établissements congréganistes qui font concurrence aux établissements secondaires publics.

» Parmi les autres membres du Comité, à côté de l'abbé Loisolet, du P. Baudrillart, de G. Goyau, agrégé d'histoire, fils grands patriotes, [illegible] dispensés ou réformés, — au premier rang figure M. Lonsegrives, agrégé de l'Université, professeur de philosophie au lycée Buffon.

« M. Lonsegrives dirige une revue catholique. C'est son droit. Supposez seulement que de ses collègues [illegible] publiquement, une revue socialiste et révolutionnaire »

Nous verrons que la [illegible] est pas mieux entendue dans l'Université que la [illegible].

» M. Lonsegrives appartient à l'enseignement public. Il met au service de l'enseignement libre, toute l'autorité qu'il tient de ses fonctions universitaires.

» Les congrégations embauchent à leur service les professeurs de l'Etat.

» A Stanislas, elles le font en vertu d'un vieux règlement. Ailleurs, en vertu de leur puissance incontestée et de la [illegible] des démeurs officiels de l'enseignement laïque.

« Cette infiltration dans l'Université, [illegible] [illegible] [illegible]